



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 mars 2019

## Saint-André signe son Contrat Local de Santé

Ce 7 mars 2019, l'ARS Océan Indien, la Préfecture de la Réunion et la Ville de Saint-André ont signé un Contrat Local de Santé (CLS) pour mieux répondre aux besoins de santé de la population saint-andréenne. Etabli pour la période 2019-2023, ce dispositif permettra de donner un nouvel élan à la politique locale de santé menée sur ce territoire.

### — *Le CLS : un outil de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé*

La mise en place de contrats locaux de santé (CLS) constitue un axe fort de l'ARS Océan Indien. Le CLS participe à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé dans les domaines de la promotion de la santé, la prévention, les soins et l'accompagnement médico-social. Il vise à favoriser l'égalité d'accès au système de santé pour les populations qui en sont les plus éloignées, en mobilisant les acteurs du territoire autour d'un programme d'actions partagé.

Elaboré par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), le diagnostic local de santé a permis d'établir un état des lieux des atouts et faiblesses du territoire de Saint-André en matière de santé.

Les besoins identifiés sont :

- **une meilleure coordination des acteurs et articulation des dispositifs ;**
- **l'amélioration des parcours de santé (personnes âgées, personnes handicapées, santé mentale) pour limiter les ruptures ;**
- **le développement de comportements favorables en matière de nutrition et activité physique, santé sexuelle et addictions.**

Du fait de leur vulnérabilité, des populations spécifiques ont été mises évidence :

- les personnes âgées et les personnes handicapées isolées ;
- les personnes en situation de précarité ;
- les enfants et adolescents.

### — *Une dynamique partenariale*

Une convention-cadre d'engagement est conclue entre la ville de Saint-André, l'Agence de Santé Océan Indien et la Préfecture de La Réunion pour la période 2019-2023. Les signataires s'engagent à renforcer leur partenariat et la coordination de leurs actions pour contribuer chacun, et ensemble, à la santé des habitants de Saint-André.

Au-delà des signataires, de nombreux acteurs sont mobilisés autour du CLS : services de l'Etat, opérateurs et professionnels de santé, associations communales, ... La ville de Saint-André avec l'appui de ses partenaires

s'engage ainsi dans une politique de santé à l'écoute des besoins, cohérente et mieux dimensionnée pour améliorer l'état de santé de sa population.

## — **Sept axes de travail pour une meilleure santé à Saint-André**

Le CLS de Saint-André s'articule autour de sept axes stratégiques et objectifs spécifiques arrêtés par la convention-cadre. Chargé de l'animation de ce dispositif, le CCAS de Saint-André pilotera la mise en œuvre du programme d'actions annexé à la convention.

- **Axe n°1 : Renforcer l'accès des habitants à l'offre de santé**
  - Favoriser l'exercice regroupé des professionnels de santé et l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours
  - Améliorer l'accès de la population, en particulier des personnes vulnérables, à l'offre de santé

Mettre en place un accueil solidarité permettant aux personnes en situation précaire de bénéficier de différentes prestations : aide alimentaire, accès aux droits, permanence d'accès aux soins, ...

- **Axe n°2 : Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et mettre en œuvre les conditions pour favoriser sa pratique**
  - Structurer l'offre de sport santé bien-être sur la commune
  - Développer l'offre d'activité physique adaptée aux personnes âgées et aux personnes atteintes de pathologies chroniques
  - Sensibiliser les adultes et les enfants aux bienfaits d'une activité physique régulière
  - Aménager le territoire et les équipements sportifs

Proposer aux habitants une offre d'activité physique accessible et adaptée à l'âge et l'état de santé de chacun, et structurer le sport santé bien-être sur la commune

- **Axe n°3 : Promouvoir l'adoption de comportements alimentaires favorables à la santé**
  - Renforcer les connaissances et aptitudes des habitants, parents et enfants à une alimentation équilibrée
  - Améliorer les connaissances et pratiques des professionnels

Proposer des ateliers d'éducation nutritionnelle aux enfants et aux familles, et faciliter les échanges intergénérationnels sur l'alimentation.

- **Axe n°4 : Préserver l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap**
  - Retarder l'entrée des personnes âgées dans la dépendance
  - Rompre l'isolement des personnes âgées et des personnes handicapées
  - Faciliter l'inclusion des personnes handicapées

Favoriser l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap dans les dispositifs communaux de loisirs.

Proposer aux personnes âgées des ateliers de prévention de la perte d'autonomie.

- **Axe n°5 : Préserver la santé des enfants et des adolescents**
  - Renforcer les compétences psychosociales des enfants et les habiletés de leurs parents
  - Sensibiliser les enfants et leurs parents à une bonne hygiène de vie
  - Prévenir les conduites addictives chez les jeunes et améliorer le repérage et l'orientation des jeunes à risque

Mener avec les jeunes des actions d'éducation à la santé sur les addictions et la vie affective et sexuelle, et développer le dispositif des consultations jeunes consommateurs.

- **Axe n°6 : Renforcer le parcours de santé mentale**
  - Faciliter la concertation et la coordination des acteurs
  - Eviter les ruptures dans le parcours de prise en charge

Mettre en place un point d'écoute pour les adolescents et lutter contre le harcèlement scolaire.  
Informer la population sur la santé mentale et les troubles psychiques.

- **Axe n°7 : Agir pour un cadre de vie sain**
  - Prévenir les risques liés aux maladies à transmission vectorielle
  - Poursuivre et renforcer la prévention des déchets

Offrir un cadre de vie favorable à la santé de la population en agissant sur les facteurs environnementaux tels que l'élimination des déchets et la limitation de la prolifération de vecteurs de maladies (moustiques, rats).

*>> Retrouvez le Contrat Local de Santé de la Ville de Saint-André  
et le Projet de Santé de La Réunion et de Mayotte  
sur le site Internet de l'ARS OI :*  
**[www.ars.ocean-indien.sante.fr](http://www.ars.ocean-indien.sante.fr)**

-----  
**Contacts Presse :**

**ARS OI :**

Mme Manon RABOUIN - Tél : 02 62 93 94 93 - Port : 06 92 65 48 66 - Courriel : [manon.rabouin@ars.sante.fr](mailto:manon.rabouin@ars.sante.fr)

**Ville de Saint-André :**

M. : 0262 - Port : 0692 - Courriel : XX